

**Procès verbal du conseil
Communauté de Communes du Pays Beaumontois
du 16 Mai 2009**

L'an deux mille neuf, le seize Mai, à 9 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 4 Mai 2009, **après l'annulation de la réunion du 30 Avril.**

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 28

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gabriel VIDAUD
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Michel CARRIERE

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Alain ROUSSEL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Anne LEYGUE

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Jacques CHASTANET
Thierry PIMOUGUET

ORDRE DU JOUR

. Marchés publics

Attribution du marché de voirie 2009

Maîtrise d'œuvre de la Maison des Services Publics

Avenants – chantier restaurant scolaire de Sainte-Sabine-Born

Avenants – chantier du pont de LABOUQUERIE

2. Financement complémentaire du budget annexe -assainissement collectif-

3. Pôle des savoir-faire : révision du plan de financement

4. Ecole numérique rurale. Dossiers à présenter

5. Convention de mise à disposition de l'Amicale Laïque d'une salle à « la Calypso »

6. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents. Elle présente le nouveau délégué de BAYAC Francis BOURGEOIS qui remplace Florence MENUT. Puis elle soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la réunion du 28 Mars 2009 qui est adopté à l'unanimité.

1. Marchés publics

Attribution du marché de voirie 2009

Un appel public a été lancé pour le marché voirie. Il s'agit d'un marché pour tous les travaux de voirie de l'année tant en fonctionnement qu'en investissement. Les travaux sont ceux qui ont été sélectionnés lors de la réunion voirie au moment de l'élaboration du budget.

Seules deux entreprises ont répondu :

CRITERES de choix	Estimation	HERAUT		ETR	
Délai d'exécution 40%		8 semaines		8 semaines	
Mémoire méthodologique 30 %					
<u>Prix 30%</u>					
H.T.	293 444,82	309 480,83	5,46%	285 866,05	-2,58%
TTC	350 960,00	370 139,07		341 895,80	

L'entreprise ETR est l'entreprise la moins disante et a été retenue.

L'entreprise ETR a été également retenue suite aux appels à concurrence

Pour les travaux place de l'abbé Thomazeau

Pour les travaux de parking « entrée de Beaumont »

Maîtrise d'œuvre de la Maison des Services Publics

Suite à l'appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre, 18 candidats ou groupements de candidats ont répondu. La commission achats a sélectionné 4 candidats et les a reçus pour approfondir leur réponse.

Hans Philip RICHTER et Lionel PIQUARD, architectes à BERGERAC associés avec le cabinet d'études PICCIN pour les structures et le Cabinet INTECH pour les fluides ont été retenus par le Président suite à la proposition de la commission des achats.

La prestation s'élève à 95 472 € ce qui fait une rémunération à hauteur de 9.547% répartis ainsi

34.21% pour RICHTER
34.21% pour PIQUARD
9.51 % pour PICCIN Ingénierie
22.06 % pour INTECH

Une mission complémentaire EXE (études d'exécution, mission qui permet d'établir tous les plans et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants) a été confiée pour l'ensemble de l'ouvrage à ce groupement pour 4 000 € HT ainsi que la mission OPC (mission ordonnancement, pilotage et coordination qui couvre l'ensemble de la conception et du contrôle des travaux, de l'esquisse jusqu'à la réception des travaux) pour 10 000 €.

Il faut rappeler qu'une mission d'études avait été confiée au cabinet ARKETYPE à COUZE qui avait réalisé la 1^{ère} tranche de travaux sur ce bâtiment. Cette mission nous a permis d'établir le dossier pour présenter les dossiers de demande de subventions.

Avenants – chantier Restaurant Scolaire de Sainte Sabine Born

Le chantier se déroule normalement et les travaux devraient être terminés fin juillet, comme prévu. Concernant le lot Equipement Cuisine, suite à l'achat d'une nouvelle gazinière en fin d'année dernière car l'ancienne cuisinière est tombée en panne, il nous faut une nouvelle hotte de type industriel et non ménager.

Par contre, il est envisagé de supprimer la fontaine à eau.

Lot Equipement cuisine

Montant initial	4 810.00	
- Suppression de la fontaine		- 1 076.00 € HT
- Suppression de la pose ancienne hotte		- 150.00
- Achat d'une nouvelle Hotte		+ 3 205.00
Avenant en plus value	+ 1 979.00 € HT	
Montant après avenant	6 789.00 € HT	soit 8 119.64 € HT.

Le conseil accepte ces avenants.

Avenants – chantier du Pont de LABOUQUERIE

En octobre 2008, les travaux sur le pont de LABOUQUERIE ont été notifiés à l'entreprise MORON pour 41 278.70 € HT soit 49 369.33 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, l'entreprise MORON nous a fait parvenir un devis qui a été accepté de 9 634.76 € HT soit 11 523.17 € TTC pour travaux complémentaires car les travaux du pont ne permettaient pas le raccordement avec la route.

Le conseil accepte cet avenant. Les travaux devraient être finis pour la fin du mois.

Un débat s'instaure sur l'opportunité des études préalables car dans ce cas, les travaux ont été entrepris sans tenir compte des études préalables (qui s'élevaient à 10% des travaux) et maintenant nous devons faire face à des surcoûts pour terminer cette réalisation qui n'entrent pas dans les enveloppes des travaux « subventionables ».

2. Financement complémentaire du budget annexe -assainissement collectif-

Pour réaliser l'équilibre réel du budget d'assainissement collectif, la Communauté de Communes doit affecter une subvention supplémentaire du budget principal vers ce budget annexe, qui s'élève à 59 845 €.

Cette subvention va permettre d'abonder les ressources propres et donc d'assurer les règles prudentielles d'équilibre de ce service.

Un cas particulier est abordé : quelqu'un qui paie une partie de la redevance assainissement car un tabouret a été posé mais qui n'est pas raccordé au réseau car la maison est inhabitable. Cette question va être examinée en commission assainissement.

3. Pôle des savoir-faire : révision du plan de financement

Pour obtenir la subvention LEADER, il faut avoir des attestations de toutes les collectivités qui financent. La Région qui a son programme d'aides en cours de révision, n'a pas encore statué sur ce dossier.

Aussi pour bénéficier des fonds européens, il vaut mieux présenter, dans l'immédiat, un plan de financement sans l'aide de la Région.

DEPENSES			RECETTES		
	Au BP	Modifié		Au BP	Modifié
Animation	13 000	13 000	LEADER 55%	14 300	13 244
Frais	2 000	2 000	REGION 20%	5 200	0
Communication	5 000	5 102	Artisans Pays Bastides	1 000	1 000
Salon Photoshop	6 000	3 904 1 075		5 500	10 837
TOTAL	26 000	25 081		26 000	26 000

Le conseil accepte cette modification.

4. Ecole numérique rurale. Dossiers à présenter

Un appel d'offres du ministère de l'Education Nationale a été lancé début Avril pour équiper aux nouvelles technologies avec du matériel informatique (Tableau Blanc interactif avec son ordinateur, huit portables, connexion haut débit, armoire sécurisée) des classes d'écoles primaires.

Les 5 000 premières communes qui répondront pourront bénéficier de 80% d'aides pour équiper une classe. L'équipement pour une classe est de l'ordre de 12 à 13 000 € et l'Etat participe à hauteur de 9 000 €.

En Beaumontois, l'inspectrice envisageait dans un premier temps de proposer à trois classes cet équipement en considérant l'implication et la motivation des enseignants pour l'informatique, (deux à BEAUMONT (une classe du directeur de l'école primaire et une classe élémentaire car l'enseignant avait constitué un dossier pour obtenir un équipement semblable), et un à NAUSSANNES).

Puis les candidatures se sont multipliées, l'école de MONSAC est candidate et l'école de SAINTE SABINE BORN aussi.

Depuis, l'éducation nationale a défini des règles pour sélectionner les projets :

- les classes primaires en priorité
- un équipement par RPI.

De nombreuses interventions ont eu lieu pour savoir combien la communauté de communes devait présenter de projets et lesquels.

Il est décidé de présenter les cinq dossiers dont les enseignants sont volontaires ce qui, pour la Collectivité, va représenter un autofinancement de 25 000 € à prendre sur l'affectation aux dépenses imprévues du Budget.

Les élus souhaitent avoir avec l'inspectrice, Madame REBESCHINI, une réunion de concertation sur le devenir des écoles du réseau du Pays Beaumontois car plusieurs classes sont menacées de fermeture dans les années qui arrivent.

5. Convention de mise à disposition de l'Amicale Laïque section vidéo d'une salle à « la Calypso »

La section vidéo de l'Amicale Laïque développe ses activités et souhaite bénéficier d'une salle pour entreposer son matériel. Elle envisage son installation dans l'ancienne salle de gymnastique de la salle « la Calypso ». Il faut une convention de mise à disposition.

Le conseil autorise son président à la signer.

6. Questions diverses

Convention SOGEDO

Pour facturer la redevance assainissement, la SOGEDO nous demande 1.76 € HT par facture émise à compter de 2009. Elle facturait 1.5 € HT auparavant.

Le président est autorisé par le conseil à signer cette convention.

Abattoir de Castillonnès

Lors de la réunion du bureau le problème de l'abattoir de CASTILLONNES a été longuement abordé car il doit être rénové sous peine d'être fermé.

La commune de CASTILLONNES ne pouvant soutenir financièrement le projet a souhaité la création d'un syndicat mixte avec les communes aux alentours qui ont été sollicitées pour le financement. La clé de répartition des charges financières de l'autofinancement à apporter serait de 3 euros en fonction du nombre d'habitants et d'unité grands bovins. Un certain nombre de communes ont accepté le principe et d'autres souhaitent réfléchir.

- L'adhésion à un syndicat mixte suppose ensuite la participation au fonctionnement.

- Les abattoirs sont déficitaires en règle générale et particulièrement ceux des petites villes. Les frais des abattoirs sont élevés : salaires et les recettes pratiquement inexistantes (taxe d'abattage)
- Les mises aux normes concernant les abattoirs sont importantes.

- le territoire est couvert par l'abattoir de BERGERAC qui est depuis peu aux normes mais qui n'a jamais demandé de participations aux communes du territoire.

Compte tenu des services apportés par cet abattoir, le président a émis le souhait d'aider mais sans adhérer au syndicat.

Le conseil approuve cette décision du bureau.

Contrats aidés

Il est demandé s'il peut être envisagé le recours à des emplois aidés pour compléter l'équipe voirie car un agent va partir prochainement à la retraite et un autre, suite à un accident du travail, est arrêté plusieurs mois.

Le président, Maryse Balse, répond que, dans l'immédiat, elle n'en voit pas l'utilité car une bonne organisation du travail devrait permettre une meilleure efficacité de l'équipe et que dans les semaines qui viennent elle va, avec le chef d'équipe, travailler à cela.

Fauchage

Le maire de NAUSSANNES aborde le problème du fauchage et fait part d'un accident survenu dans sa commune. Les élus répondent que les règles de la sécurité routière font que l'on doit avoir un comportement au volant adapté à l'état de la chaussée, des circonstances climatiques,

Concernant les travaux de fauchage, le président explique que cette année, le fauchage se présente différemment suite à une initiative de Denis BEAUVIE, chef d'équipe. En effet, il a souhaité que les épaveuses fassent un tour rapide de toutes les communes afin de couper la bande proche de la voirie et de n'entamer qu'ensuite le fauchage classique.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 27 Juin 2009 à 9H00 à la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 50.